

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@CaroleDelga
Paris, le 7 novembre 2014
N° 169

Carole DELGA demande au RSI de lui faire des propositions pour substituer à l'indemnité de départ (IDD) à la retraite des artisans et commerçants un dispositif prenant mieux en compte la situation individuelle des demandeurs

Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit la reconfiguration du dispositif de l'indemnité de départ (IDD) à la retraite des artisans et commerçants.

En effet, l'IDD ne répond plus à son objectif social originel. Ses critères d'attribution sont basés sur les revenus et ne prennent pas en compte la valeur du patrimoine ainsi que la valeur de cession du fonds de commerce du demandeur. Ainsi, cette indemnité ne permet plus de cibler les commerçants et artisans qui partent en retraite en se trouvant en réelle difficulté financière en raison de leur cessation d'activité et faute d'avoir été en mesure de cotiser suffisamment.

En outre, les seuils de revenus retenus pour que cette aide puisse être déclenchée sont particulièrement bas et n'incitent pas à la transmission de ces Très Petites Entreprises alors que la reprise de ces entreprises constitue l'une des priorités du gouvernement.

C'est pourquoi Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, a sollicité le Président du Régime social des indépendants (RSI) afin de travailler à des options de substitution de l'IDD par une aide sociale, gérée par le RSI, ayant pour objet d'accompagner les travailleurs indépendants en fin de carrière se trouvant en difficulté financière.

En effet, l'action sociale du RSI permet une démarche plus adaptée à la situation individuelle de chaque artisan et commerçant. Elle pourrait utilement prendre le relais de l'indemnité de départ à la retraite.

Le RSI remettra ses propositions à Carole DELGA d'ici la fin de l'année afin de permettre la mise en place d'un outil plus adapté pour ces artisans et commerçants en fin de carrière. En effet, il est indispensable que la transmission de leurs entreprises se fasse dans de bonnes conditions, car la pérennité de ces commerces et activités artisanales de proximité est vitale pour nos territoires.

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

